

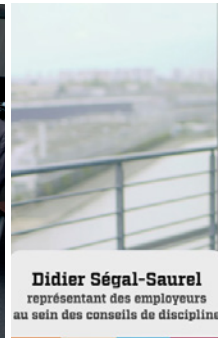


L'actualité du CIG au conseil d'administration du 19 juin 2018



Catherine Desprès
présidente de CAP

c'est vraiment le centre de gestion
qui règle



Didier Ségal-Saurel
représentant des employeurs
au sein des conseils de discipline



Le dialogue avec les organisations
syndicales lors du délibéré

JACQUES ALAIN BÉNISTI, Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne



Je souhaite débiter notre séance par un retour des travaux du congrès annuel de la Fédération nationale des centres de gestion qui s'est tenu les 6, 7 et 8 juin dernier. En vue de ce rendez-vous, la direction générale du CIG a travaillé avec les membres du comité de direction, afin de produire une note sur la position, les attentes et les propositions du CIG de la petite couronne en termes d'évolutions du statut de la fonction publique territoriale et du rôle moderne et efficient des centres de gestion. Ce document, qui avait été remis préalablement à Philippe Laurent en tant que président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, a également été transmis au président de la FNCDG à l'occasion de ce congrès.

Poursuivons avec l'accueil de Xavier Bastard, qui a pris ses fonctions au CIG le 1^{er} juin dernier en tant que secrétaire général en charge de l'administration et des finances, des ressources humaines et des systèmes d'information. Administrateur territorial, il s'attachera à coordonner l'activité de ces trois directions « support » dans le cadre des orientations stratégiques de l'établissement, en lien étroit avec la direction générale. Son savoir-faire éprouvé ainsi que sa connaissance fine du territoire de la petite couronne et des problématiques de ses collectivités et établissements, constitueront, à n'en pas douter, des atouts supplémentaires pour le CIG.

A signaler également l'arrivée d'une nouvelle directrice des organismes paritaires, Dominique Etienne, depuis le 2 mai dernier, dans le cadre d'une réorganisation de la direction générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires. La création de cette direction vise notamment à faire face aux dossiers d'envergure qui s'annoncent et à une hausse déjà bien réelle du volume d'activités, en lien avec la mise en place des futures commissions consultatives paritaires dès 2019, la refonte de l'outil SNAPI-CAP et une nécessaire optimisation des méthodes et outils de travail.



Dans le cadre du projet « Proximité » et du renouvellement de son équipe de direction, le CIG s'attache à développer une culture managériale commune. Celle-ci passe notamment par des actions de sensibilisation telle que celle qui a eu lieu le 24 mai dernier sur la lutte contre les discriminations. Elle a été prodiguée par deux chargées de mission au Défenseur des Droits, qui ont permis

à nos encadrants stratégiques de mieux comprendre la « fabrique » des discriminations, de connaître son cadre juridique ainsi que les acteurs compétents et les voies de recours.

Au-delà de cette initiative, le CIG souhaite poursuivre cette collaboration avec les équipes du Défenseur des Droits, tant en interne qu'à l'externe. C'est pourquoi cette thématique sera mise en avant lors de la prochaine conférence annuelle de l'emploi et un module de sensibilisation vidéo pour les jurys de concours sera également réalisé prochainement.

Côté finances, et dans le prolongement du dernier conseil d'administration, la directrice générale et la direction des finances ont organisé fin mai un rendez-vous avec le cabinet ORFEOR (conseil en matière de gestion de dette), en présence du vice-président chargé des finances, Anthony Mangin. L'objectif de cette réunion était de vérifier la faisabilité de réaliser, avant la fin de cette année, une opération de remboursement anticipé d'un des deux emprunts du CIG.



INTERVENTION DU VICE-PRÉSIDENT ANTHONY MANGIN, DÉLÉGUÉ AUX FINANCES

Il convient de s'orienter en effet vers le remboursement par anticipation d'un des deux emprunts restant du CIG. Au regard des premiers éléments fournis par la SFIL et en cours d'ac-

tualisation, il sera proposé au conseil d'administration du 25 septembre prochain d'autoriser le président à procéder à ce remboursement sur l'exercice 2018, avec effet au 1^{er} novembre. Le remboursement concernera un capital restant d'un montant de 4,7 M€.

Cette opération ne devrait pas nécessiter, a priori, de décision modificative du budget.

Par ailleurs, il est prévu que soient conduites rapidement les études prospectives nécessaires afin d'examiner les possibilités de rembourser le second emprunt à partir de 2019. Mais il est quelque peu prématuré d'en parler à ce stade. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet avec plus d'éléments lors du prochain conseil d'administration. En effet, il m'apparaît essentiel d'optimiser dès à présent la trésorerie du CIG, avant d'entamer au sein de cette instance les échanges relatifs au taux de la cotisation de notre établissement au conseil d'administration du 27 novembre prochain, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

COMMUNICATION

- Une rubrique « L'offre du CIG » accompagnée d'un film en « motion design » présentant les missions du CIG, ont été mis en ligne sur le site Internet. Ces réalisations, inscrites dans le cadre du projet Proximité, permettent d'améliorer la visibilité de l'offre et la communication numérique.
- Un document retraçant les faits marquants 2017 a été publié récemment. Il illustre la capacité d'adaptation du CIG face aux mutations de son environnement, afin de répondre à la demande des employeurs publics de la petite couronne, mais aussi pour intervenir directement auprès des agents territoriaux dans les domaines qui leur sont ouverts.

• Ainsi, dans le cadre du plan de communication relatif aux élections professionnelles, un livret a été publié par le CIG à destination des agents territoriaux de la petite couronne pour présenter le rôle de leurs représentants au sein des organismes consultatifs placés auprès du CIG. Vous trouverez ce document sur table.

- Par ailleurs, quatre films vidéos ont été réalisés et vont être diffusés notamment via le site du CIG et les sites Intranet des collectivités



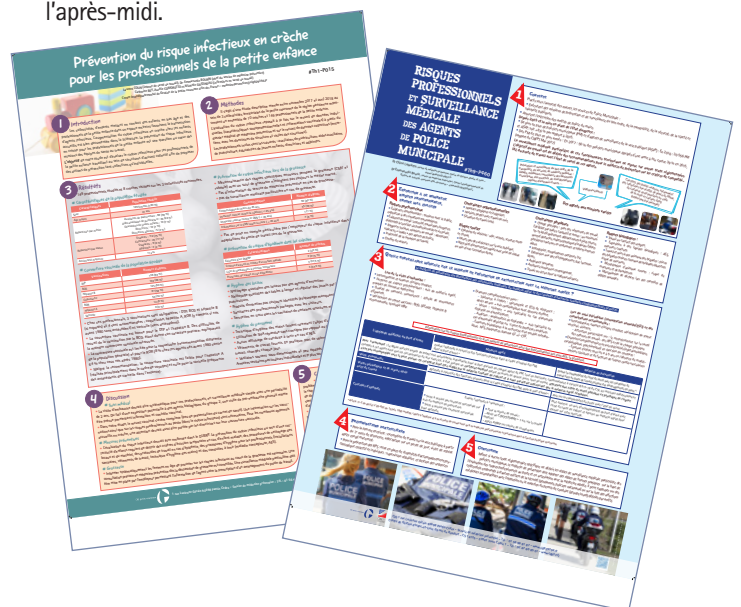
et établissements publics qui le souhaiteront. Ces films, qui devraient sortir d'ici quelques jours, présentent les commissions administratives paritaires, les conseils de discipline, le comité technique/comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi que les futures commissions consultatives paritaires placés auprès du CIG.



- De même, des planches de bandes dessinées à destination des agents, paraîtront en juin afin de présenter ces organismes consultatifs via des histoires humoristiques. Vous ont aussi été remis sur table la plaquette et son dossier complet sur « la médiation préalable obligatoire ».

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration, réuni au mois de mars dernier, a validé la prolongation des conventions de participation en santé et en prévoyance jusqu'en décembre 2019, permettant ainsi au CIG d'engager un échange avec les collectivités et les organisations syndicales sur les futures conventions. Quatre réunions avec les collectivités du territoire et quatre autres avec les organisations syndicales sont ainsi prévues entre juin et fin 2018, afin de dresser le bilan des conventions actuelles et d'envisager les améliorations à y apporter. Je vous rappelle que les enjeux de ce renouvellement sont importants, du fait notamment du nombre d'agents et de collectivités concernés, à savoir 120 collectivités et plus de 22 000 adhérents pour la prévoyance notamment. Le service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels organise le 28 juin prochain à destination des affiliés, la 14^e Rencontre de la prévention sur le thème « L'intervenant à domicile : l'accompagnement au quotidien, la prévention à long terme ». En partenariat avec le Fonds National de Prévention, cette journée d'échanges et de retours d'expériences, prendra la forme de conférences le matin et de stands et ateliers l'après-midi.



Le service de Médecine préventive a participé du 5 au 8 juin au congrès national de Médecine et santé au travail. Il présentera notamment deux communications, synthèses d'études menées par le service : « La Prévention des risques infectieux en crèche pour les professionnels de la petite enfance », réalisé avec Laurent Colin, interne au Service de médecine préventive, « Les Risques professionnels et la surveillance médicale des agents de la police municipale », réalisé en collaboration avec le service de médecine préventive du centre de gestion d'Indre et Loire.

EMPLOI

La direction de l'emploi mène actuellement la campagne du bilan social 2017. Le recueil des données sur l'état des collectivités est en effet en cours depuis fin avril. Cette année, les collectivités disposent d'une nouvelle application pour renseigner les différents indicateurs. Ce nouvel outil a été conçu par les centres de gestion, afin de simplifier la saisie, renforcer les contrôles de cohérence pour mieux garantir la fiabilité des données et pouvoir éditer des synthèses. Il permet également de rationaliser les enquêtes. Les collectivités peuvent ainsi renseigner l'enquête « Handitorial » sur ce même outil.

Durant toute la campagne, le CIG accompagne les collectivités : quatre rencontres de gestionnaires ont été proposées avec des formats différents pour ceux et celles qui découvrent le REC et pour les collectivités et établissements publics employant moins de 50 agents, divers supports ont été mis en ligne dont une foire aux questions ainsi qu'un guide utilisateur. Les collectivités disposent bien sûr d'un accompagnement individualisé par téléphone et par courriel si nécessaire.

Le CIG anime également deux ateliers « Réalisation d'un bilan social » portant sur l'exploitation du REC et son passage à un bilan social et propose, dans le cadre de ses missions optionnelles, un accompagnement individualisé dans l'élaboration du bilan social, visant à répondre aux spécificités des collectivités intéressées.

Autre actualité dans le domaine des études, une commune d'environ 80 000 habitants a sollicité le CIG pour réaliser une nouvelle étude sur le temps de travail. Cette collectivité souhaite être accompagnée sur l'harmonisation et l'optimisation des cycles de travail et sur la formalisation de règles communes pour favoriser la mise en place d'une gestion automatisée du temps de travail. Enfin, il convient de noter que la mission remplacement qui permet aux collectivités et établissements publics de pallier l'absence de fonctionnaires momentanément indisponibles et de répondre à des missions temporaires, est en nette croissance depuis le début de l'année. De nouvelles collectivités ont en effet adhéré à la mission : Châtillon, Vauresson, Les Lilas, La Garenne-Colombes, Sevran, Le Pré-Saint-Gervais, le SIPLARC, le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers et le RIVED.

CONCOURS

Le concours d'attaché territorial, ouvert cette année pour 800 postes, constitue à nouveau une opération de grande envergure qui va mobiliser les services dans les mois qui viennent. Les inscriptions sont closes depuis le 17 mai dernier. Nous avons reçu 10 403 dossiers d'inscription, l'examen de leur recevabilité est en cours. Les épreuves écrites auront lieu le jeudi 22 novembre 2018, dans nos locaux et au parc des expositions du Bourget.

Le 15 mai, se sont déroulées les épreuves écrites des concours de gardien-brigadier de police municipale.

Je souhaite vous faire ici un point très précis sur ce concours, sur lequel la direction générale du CIG a été interpellée en parallèle par Patrice Calmejane, maire de Villemomble et membre du bureau du CIG, ici présent.

Comme vous le savez certainement, ce cadre d'emplois est désormais accessible par trois voies de concours :



- Un concours externe ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme au moins de niveau V,
- Un premier concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique,
- Un second concours interne réservé aux adjoints de sécurité et aux gendarmes adjoints volontaires.

Ouverts pour un total de 305 postes, ces concours visent à pourvoir les besoins des collectivités de la région Ile-de-France.

La campagne de recensement réalisée par le CIG a permis aux collectivités de la petite couronne de déclarer 181 postes, les collectivités de grande couronne et de Seine-et-Marne ayant quant à elles respectivement déclaré 121 et 20 postes.

Comme le prévoit la réglementation, à ces 322 postes ont été retranchés les 17 lauréats encore valablement inscrits sur la liste d'aptitude précédente.

1 601 des 2 429 candidats inscrits se sont présentés aux épreuves écrites, soit un taux d'absentéisme élevé, également constaté par les autres centres de gestion organisateurs de ces opérations. Les candidats déclarés admissibles subiront des épreuves sportives, des tests psychotechniques et une épreuve orale d'entretien. Le jury se réunira le 10 décembre 2018 et prononcera, je l'espère, l'admission de 305 lauréats aptes à venir renforcer les rangs de nos polices municipales.

Compte tenu de ce contexte, s'agissant du CIG petite couronne, il a été décidé d'organiser ce concours en 2019, tout en maintenant l'organisation de celui prévu en 2020.

EXPERTISE STATUTAIRE ET RETRAITE

Venons en maintenant à l'activité de la nouvelle direction de l'expertise statutaire et de la retraite (DESR), pilotée par Françoise ZUCCA.

Le service de l'expertise statutaire-SVP Statut a organisé des Rencontres de gestionnaires le 4 juin dernier portant sur « La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) : rappel du cadre statutaire et repères méthodologiques ».

Dans le prolongement des quatre séances d'« Atelier pratique RIFSEEP » qui se sont tenues au 1^{er} semestre et des échanges qui ont eu lieu dans ce cadre, cette demi-journée d'information à



Une commune d'environ
80 000 habitants
a sollicité le CIG pour réaliser
une nouvelle étude sur
le temps de travail.

laquelle se sont inscrites 95 personnes, a permis de faire un point sur les conditions statutaires de la transposition de ce nouveau régime indemnitaire aux cadres d'emplois territoriaux en évoquant quelques éléments de méthode pour sa mise en œuvre. Sont intervenues lors cette séance des experts statutaires en collaboration avec une consultante experte en organisation-méthode et management du CIG.

A la retraite, en complément des séances d'information régulièrement proposées aux responsables et gestionnaires des ressources humaines sur les procédures de validation de services de non titulaire et sur le dossier dématérialisé de retraite et afin de répondre au mieux aux attentes des collectivités affiliées, le service met en place une nouvelle session d'information, « Le dossier de retraite CNRACL : mode d'emploi », réservée exclusivement aux responsables et gestionnaires nouvellement affectés à des missions de gestion des procédures et dossiers CNRACL.

Cette session de deux jours se compose d'une présentation de la réglementation CNRACL et d'un atelier pratique.

Une première session a été programmée les 12 et 15 juin 2018.

Compte tenu du nombre de demandes d'inscriptions, une autre session sera organisée au cours du dernier trimestre.

S'agissant des instances paritaires, l'examen de la promotion interne lors de la CAP B du 27 juin se présente ainsi :

- Pour l'accès aux deux grades de technicien, au total, plus de 450 proposés pour environ 80 postes à répartir entre le premier grade au choix et le deuxième grade après examen professionnel,
- Pour les assistants de conservation et les deux voies d'accès au choix premier grade, et après examen professionnel pour le deuxième grade, on comptabilise 64 proposés pour 50 postes.

DIFFUSION STATUTAIRE, DOCUMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

La revue mensuelle « Les Informations administratives et juridiques », rédigée par les juristes du service de la diffusion statutaire, a proposé dans ses deux derniers numéros (avril et mai) des dossiers consacrés :

- À l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire,
- Aux listes d'aptitude dans la FPT,
- À la vacance d'emploi et aux obligations de déclaration et de publicité,
- Aux conditions d'utilisation d'un véhicule à l'occasion du service.

Par ailleurs, une nouvelle production du service de la diffusion statutaire va prochainement être publiée, dont le tarif fait d'ailleurs l'objet d'une proposition soumise à l'approbation du présent conseil. Il s'agit d'un ouvrage consacré à la jurisprudence et qui prendra la forme d'un hors-série à la revue mensuelle. De parution annuelle, il présentera une sélection des décisions les plus importantes rendues par le Conseil d'Etat en matière de fonction publique

territoriale. Les décisions seront présentées dans des rubriques thématiques, précédées d'un résumé et pour certaines d'entre elles accompagnées d'une analyse des juristes du service. Le premier ouvrage de cette collection sera adressé aux collectivités et établissements de la petite couronne vers la fin du mois de juin et portera sur les décisions rendues en 2017.

Enfin, un guide relatif à la procédure d'« alerte éthique », va être mis à disposition des collectivités et établissements de la petite couronne dans le courant du mois de juin.

Ce guide présente, sous forme de chapitres correspondant chacun à une question, le cadre juridique et les obligations qui s'imposent à eux en matière de procédure d'alerte éthique, à la suite de la parution de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », et de son décret d'application du 19 avril 2017.

Prochain conseil d'administration : 25 septembre 2018

